MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 10 septembre 2013

Le Recteur de l'académie
Chancelier des universités de Paris,

à

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat

Affaire suivie par :

Christelle DEGARDIN
Christelle.degardin@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.42.63

Sylvie HOLLIER
sylvie.hollier@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.41.34

Nolwenn DREVES
Nolwenn.dreves@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.42.66

Division des Etablissements Privés
Second degré – DEP 4

POUR AFFICHAGE

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

13AN0148

Objet : Préparation au titre de l'année scolaire 2013-2014 des tableaux d'avancement des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat :

- à la hors-classe des échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur d'éducation physique et sportive, de professeur de lycée professionnel, de professeur d'enseignement général de collège (PEGC) et de chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive (CEEPS);

- à la classe exceptionnelle des échelles de rémunération de professeur d'enseignement général de collège (PEGC) et de chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive (CEEPS).

Références : - Articles R.914-64 du code de l'éducation.
- Note de service n° 2010-069 du 25 mai 2010 (BOEN n° 25 du 24 juin 2010).
- Note de service n° 2011-064 du 1er avril 2011 (BOEN n° 17 du 28 avril 2011).
- Note de service DAF D1 n° 13-130 du 26 juin 2013.

Pièces jointes : - Un formulaire pour l'accès au tableau d'avancement à la hors-classe des professeurs certifiés ou d'éducation physique et sportive
- Un formulaire pour l'accès au tableau d'avancement à la hors-classe des professeurs de lycée professionnel.

La présente circulaire a pour objet la mise en œuvre au titre de l'année scolaire 2013-2014, des tableaux d'avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle des échelles de rémunération citées en objet.

En liminaire, je tiens à appeler l'attention des maîtres dont la candidature n'a pas été retenue à l'occasion de la campagne précédente pour les inviter à renouveler leur demande pour cette nouvelle campagne, au titre de l'année scolaire 2013-2014.
Par ailleurs, les enseignants titulaires du public exerçant au sein des établissements privés ne sont pas concernés par la présente circulaire. Leur avancement est géré par la division des personnels.

I – Les conditions générales de recevabilité

Les maîtres contractuels ou agréés concernés doivent être en fonction au 1er septembre 2013 ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de maternité, de paternité, d'adoption, de longue maladie, de longue durée, congé de formation professionnelle…).

II – Les dispositions spécifiques à chaque tableau d'avancement

A. Tableaux d'avancement à la hors-classe

Au 31 décembre 2012, les candidats doivent avoir au moins atteint le 7ème échelon de la classe normale de l'une des échelles de rémunération précédemment citées.
Un enseignant placé en période probatoire dans une autre échelle de rémunération peut parfaitement présenter une demande.

B. Tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle

Les maîtres contractuels ou agréés des échelles de rémunération de professeur d'enseignement général de collège et de chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive doivent avoir, au 31 décembre 2012, avoir atteint au moins le 5ème échelon de la hors-classe de leur échelle de rémunération.
Un enseignant placé en période probatoire dans une autre échelle de rémunération peut parfaitement présenter une demande.

III - Examen des candidatures

Mes services s'assurent au préalable que les conditions de recevabilité sont bien remplies.
Un barème est ensuite appliqué au regard de l'ensemble des pièces justificatives accompagnant votre candidature. En l'absence de celles-ci, le candidat ne pourra pas bénéficier des points auxquels il aurait pu prétendre.
L'ensemble des candidatures sera soumis à l'avis de la commission consultative mixte académique qui se tiendra courant du premier semestre de l'année scolaire.

IV – Contingents des promotions

Je vous invite à prendre connaissance des contingents attribués à l'académie de Paris au titre de l'année 2013-2014 pour les différents tableaux d'avancement, objets de la présente circulaire.

Promotions à la hors classe des certifiés	Promotions à la hors classe des PEPS	Promotions à la hors classe des PLP	Promotions à la hors classe des PEGC
87	**6**	**7**	**0**

Promotions à la hors classe des CEEPS	Promotions à la classe exceptionnelle des PEGC	Promotions à la classe exceptionnelle des CEEPS
0	**0**	**0**

Les candidatures doivent être adressées au plus tard pour le **14 octobre 2013 à la DEP4, pièce 477, le cachet de la poste faisant foi.** Tout dossier incomplet sera retourné.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de ce document auprès des maîtres en fonction dans votre établissement.

Pour le Recteur de l'Académie de Paris,
Pour le Directeur de l'Académie de Paris,
Pour la Secrétaire générale pour l'enseignement scolaire
et par délégation
Le chef de la division des établissements privés

signé

Philippe ANTOINE

ACADÉMIE DE PARIS **ANNEXE 1**

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ACCÈS PAR TABLEAU D'AVANCEMENT À LA HORS CLASSE DE L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR CERTIFIÉ ET DE PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

CADRE RESERVE AU RECTORAT

BARÈME

I - IDENTIFICATION

Nom d'usage : ……..…… **Nom de famille :**……....

Prénom : ……. **Date de naissance :** ……..

N° de téléphone personnel : …… **Discipline principale** : ……..…….

Nom de l'établissement d'exercice principal : ……..

……. (*Précisez collège ou lycée)*

II PRECISIONS SUR VOTRE CANDIDATURE:

Candidatez-vous pour : ☐ la hors classe de professeur certifié
☐ la hors classe de professeur d'éducation physique et sportive
(Pour la hors classe des professeurs de lycées professionnels, veuillez remplir l'annexe 2)

Avez-vous le grade de bi-admissible de l'agrégation : ☐ OUI ☐ NON

II – NOTES PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE :

VEUILLEZ INDIQUER LA DERNIÈRE NOTE OBTENUE AU 31/08/2012 : (VISIBLES SUR I-PROFESSIONNEL)

(LES NOTES OBTENUES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 NE SONT PAS PRISES EN COMPTE)

- Note pédagogique **:** ……**/60** (corps d'inspection)

- Note administrative **:** ……..**/40** (chef d'établissement)

III - TITRES ET DIPLÔMES à la date limite des candidatures :

*Cochez les cases vous concernant et **joignez obligatoirement toutes les pièces justificatives** :*

☐ Admissibilité(s) à l'agrégation (concours externe + CAER) : 5 pts
Veuillez indiquer le nombre d'admissibilité(s) à l'agrégation obtenue(s) : ……..

☐ Admissibilité(s) au concours de chef de travaux (degré supérieur) : 5 pts
Veuillez indiquer le nombre d'admissibilité(s) chef de travaux obtenue(s) : …..…

☐ Admission par concours au CAPES, CAPET, CAPEPS (concours CAFEP ou CAER), CAPLT et PLT : 5 pts

VOS DIPLOMES : *Veuillez fournir une photocopie de chaque diplôme obtenu figurant dans la liste ci-dessous.*
Les diplômes qui figurent au sein d'une même rubrique ne sont pas cumulables entre eux.

☐ 1) DES ou Maîtrise : 5 pts

☐ 2) DEA, DESS, Titre d'ingénieur, Diplôme de l'ENEP ou de l'ILEPS : 5 pts (*points non cumulable avec ceux de la 4ème rubrique mais cumulable avec ceux de la 1ère et 3ème rubrique*)

☐ 3) Diplôme de l'enseignement technologique homologué de niveau I et II : 5pts

☐ 4) Doctorat : 20 pts (*points non cumulables avec ceux de la 2ème rubrique mais cumulable avec ceux de la 1ère et de la 3ème rubrique*). *Le cas échéant, veillez à bien fournir en plus de la copie du diplôme du doctorat, une photocopie du(es) diplôme(s) de(s) l'autre(s) rubrique(s).*

IV - ECHELON AU 31/12/12

Joindre impérativement l'arrêté de changement d'échelon

- Veuillez indiquer le dernier échelon atteint au **31/12/2012** : ……..
(tout échelon obtenu après le 31/12/2012 ne peut pas être pris en compte)

- Si 11eme échelon atteint avant le 31/12/12, date d'entrée dans cet échelon : ……..

TOTAL

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts et complets les renseignements et les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à : **le :** **Signature :**

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

BORDEREAU D'ENVOI

<u>OBJET</u> : TABLEAUX D'AVANCEMENT POUR L'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A LA HORS CLASSE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE PROFESSEUR CERTIFIE, DE PROFESSEUR D'EPS, DE PLP, DE PEGC, DE CEEPS. *<u>(rayer la mention inutile)</u>*

<table>
<tr><th colspan="2">DOSSIERS DE CANDIDATURE DE</th><td rowspan="9">ACCUSE RECEPTION DU RECTORAT DE PARIS</td></tr>
<tr><th>NOM</th><th>PRENOM</th></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Paris le……

Signature du chef d'établissement :</td></tr>
</table>

ACADÉMIE DE PARIS **ANNEXE 2**

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ACCÈS PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DE PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL

FICHE DE CANDIDATURE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014

I - IDENTIFICATION **Nom d'usage :** ……. **Nom de famille :** …….. **Prénom :** …… **Date de naissance :** …… **N° de téléphone personnel :** ……. **Discipline actuelle :** ……. **Nom de l'établissement d'exercice principal :** ……. …….. *(Précisez collège ou lycée)*	**CADRE RÉSERVÉ AU RECTORAT** **BARÈME**
II PRECISIONS SUR VOTRE CANDIDATURE (Pour candidater à la hors classe de professeur certifié ou d'éducation physique et sportive, veuillez remplir l'annexe 1) Avez-vous le grade de bi-admissible à l'agrégation : ☐ OUI ☐ NON Avez-vous la fonction spécifique de chef de travaux : ☐ OUI ☐ NON	
III – NOTES PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE : **VEUILLEZ INDIQUER LA DERNIÈRE NOTE OBTENUE AU 31/08/2012** : (VISIBLES SUR I-PROFESSIONNEL) (LES NOTES OBTENUES PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 NE SONT PAS PRISES EN COMPTE) **-** Pédagogique **:**……../**60** (corps d'inspection) **-** Administrative **:**……../**40** (chef d'établissement)	
IV - TITRES ET DIPLÔMES à la date limite des candidatures **◊ hors-classe PLP :** (cochez la ou les mentions utiles) ***Joindre obligatoirement toutes les pièces justificatives*** ☐ 1) Admissibilité(s) à l'agrégation (concours externe ou CAER), 5 pts *Veuillez indiquer le nombre d'admissibilité(s) obtenue(s) : ……* ☐ 2) Admissibilité(s) au concours de chef de travaux (degré supérieur) : 5 pts *Veuillez indiquer le nombre d'admissibilité(s) obtenue(s) : ……* ☐ 3) Admission au concours de PLP2 (concours externe, CAFEP ou CAER), ou au concours de professeur technique chef de travaux de CET : 40 pts ☐ 4) Admissibilité au concours de PLP2, au CAPES, au CAPET (concours externe, CAFEP ou CAER), au concours de PT chef de travaux ou au PTLT :12 pts (non cumulable avec la 3e rubrique). *Nombre d'admissibilité(s) :……..* ☐ 5) Admission au concours PLP1 ou CAPCET : 10 pts (non cumulable avec la 3e rubrique mais cumulable avec la 4e rubrique) ☐ 6) Formation d'une année de reconversion avec changement de discipline : 15 pts **Diplôme(s) obtenu(s)** : *(cochez la ou les mentions utiles et veuillez joindre une photocopie du(es) diplôme(s) pour qu'il(s) soi(en)t pris en compte)* ☐ Diplôme post- baccalauréat : ☐ 2 années : 4 pts ☐ 3 années : 6 pts ☐ 4 années : 8 pts ☐ Diplôme de l'enseignement technologique homologué de niveau I ou II : 8 pts ☐ Diplôme du meilleur ouvrier de France : 5 pts	
V - ECHELON AU 31/12/12 ***Joindre impérativement l'arrêté de changement d'échelon*** - Veuillez indiquer le dernier échelon atteint au **31/12/2012** : …… *(tout échelon obtenu après le 31/12/2012 ne peut pas être pris en compte)* - Si 11eme échelon atteint avant le 31/12/12, date d'entrée dans cet échelon : ……	
Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts et complets les renseignements et les diplômes figurant au présent dossier. **Fait à :** **le :** **Signature :**	**TOTAL**